Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261103-CA-PDT-2026-243-CC
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr

Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CA-PDT-2026-
243

Contrat entre l'association CINEAM et la CAESE pour la réalisation d'un film documentaire Sur le territoire

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 7 avril 2026 n° CA-DEL-2026-05 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

CONSIDÉRANT les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle,

CONSIDÉRANT plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible, notamment par une programmation de spectacles vivants, d'expositions temporaires et de performances artistiques,

CONSIDÉRANT la proposition de CINEAM, dans le cadre de la programmation du Pays d'art et d'histoire de la CAESE, de valoriser le patrimoine cinématographique amateur du territoire ;

CONSIDÉRANT le contrat entre l'association CINEAM et la CAESE pour la réalisation en 2026 d'un film documentaire à partir de l'ensemble des archives collectées sur le territoire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition de valoriser le patrimoine cinématographique amateur de la CAESE par la réalisation d'un film documentaire en 2026 avec l'association CINEAM représentée par Franck Senaud en sa qualité de Président.

ARTICLE 2 : De signer le contrat et tous les documents y afférents avec CINEAM.

ARTICLE 3 : Que la dépense correspondante s'élève à la somme totale de six mille neuf cent quatre-vingts euros (6 980 €) net de taxes pour la réalisation, en 2026, d'un film documentaire d'environ 50 minutes à partir de l'ensemble des archives collectées sur le territoire de l'agglomération, autour de l'histoire agricole, de l'évolution des paysages et des modes de vie. Conformément à la réglementation en vigueur, l'association CINEAM assurera le paiement des charges sociales et fiscales du personnel attaché à l'organisation.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261103-CA-PDT-2026-243-CC
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification et de la publicité de cet arrêté. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction des Moyens Généraux.

Étampes, le 03 NOV. 2026

Le Président,

ETAMPOIS SUD-ESSONNE AGGLOMÉRATION
Le Président

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le…

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261103-CA-PDT-2026-243-CC
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

CONTRAT DE PRESTATION

Entre les soussignés :

Cinéam - Mémoire filmique d'Ile-de-France
41A rue Alexandre Soljenitsyne 91000 Evry-Courcouronnes
Représentée par Franck Senaud, Président.
Ci-après dénommé Cinéam.

Et

Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne
76 Rue Saint-Jacques 91150 Étampes
Représentée par Monsieur Johann MITTELHAUSSER
Ci-après dénommée la CAESE

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne commande à l'association Cinéam-Mémoire filmique d'Ile-de-France une prestation dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire à partir de l'ensemble des archives collectées sur le territoire autour de l'histoire agricole, de l'évolution des paysages et des modes de vie.
Cinéam est une association qui a pour mission la préservation du cinéma amateur francilien. Elle mène depuis de nombreuses années un travail de sensibilisation de ce patrimoine sur le territoire.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre du partenariat entre Cinéam et la CAESE, le présent contrat a pour objet la réalisation d'un film documentaire de 50 minutes environ avec :

- Conception du film et sélection des archives en partenariat avec les services,
- Tournage d'images complémentaires du territoire aujourd'hui et enregistrement de témoignages complémentaires,
- Le montage du film documentaire,
- L'étalonnage, le mixage et les finitions.

ARTICLE 2 - ARTICULATION DU CONTENU DU PROJET

Cette prestation comprend 18 journées de travail pour livrer le film documentaire.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Cinéam s'engage à faire intervenir Laurence Bazin, réalisatrice et monteuse pour l'ensemble de cette prestation de réalisation.

ARTICLE 4 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter du 2 novembre 2026 et se terminera le 31 janvier 2027.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERE

La CAESE commande cette prestation pour un total de 6 980 euros (six mille neuf-cent quatre-vingts euros) TTC.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20261103-CA-PDT-2026-243-CC
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Le règlement de la somme sera effectué par mandat administratif suivi d'un virement, dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture, au compte ouvert de l'association CINEAM :
Banque : Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France
Code banque : 18206 - Code guichet : 00075 - N° de compte : 65053859385 - Clé Rib : 39

Document établi en deux exemplaires originaux,
Fait à Évry-Courcouronnes, le 12 octobre 2026.

Pour l'association CINÉAM,
Monsieur Franck Senaud
Le Président

Franck SENAUD

Pour la Communauté d'Agglomération
de l'Étampois Sud-Essonne
Monsieur Johann MITTELHAUSSER
Le Président,

ETAMPOIS SUD-ESSONNE
Le Président
Cté D'AGGLOMERATION